

VILLE DE BOUILLON

Province de Luxembourg - Arrondissement de Neufchâteau

A V I S

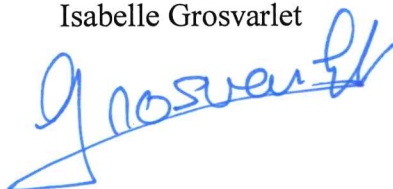
Conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, la Bourgmestre porte à la connaissance du public que le Conseil communal, en séance du 6.11.2025, a approuvé la modification n°2 du budget communal – exercice 2025

La délibération adoptée à cet effet peut être consultée à l'Administration communale, Bureau du secrétariat, pendant les heures d'ouverture.

Fait à Bouillon, le 24 novembre 2025

La Directrice générale f.f,

Isabelle Grosvarlet



La Bourgmestre,

Marie-Julie Nemery

